



MAIRIE DE CABRIÈS
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIÈS
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

n°2026/058/E

Objet : Modification de l'arrêté n°2026/014/E

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2026/002 du 21 mars 2026 fixant à 9 le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Vu l'arrêté du maire n°2026/014/E en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Robert ABELA, 1er Adjoint au Maire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services publics communaux il convient de modifier l'arrêté du maire susvisé afin de sécuriser juridiquement la délégation consentie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté du maire n°2026/014/E en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Robert ABELA, 1er Adjoint au Maire est modifié comme suit : La mention « Les actes ayant trait au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en lien avec la Métropole » est substituée par la mention : « Les actes ayant trait au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en lien avec la Métropole ».

ARTICLE 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la commune. Une ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 4 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Notifiée à M. ABELA,
Le :
A Cabriès
Signature :

Fait à Cabriès, le 10 avril 2026



Le Maire,
Amapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260323-A_2026_058_E-AI
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026